

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2019-02-03 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2019

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAES, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Évelyne DONZEAUD donne procuration à Annie DUROUX  
David DELIGEY donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON  
Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS  
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ  
Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

**ABSENT EXCUSÉ**

Jacques CHAUVET

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien de son patrimoine routier, la Ville de Gujan-Mestras a souhaité lancer un accord-cadre à bons de commandes pour travaux de voirie afin de retenir une entreprise pouvant intervenir sur le territoire communal à l'occasion de travaux ponctuels sur les chaussées, les trottoirs ou encore les réseaux.

Cette procédure est conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification et reconductible 2 fois, soit une durée maximale de 3 ans.

Le montant annuel maximum alloué à ces opérations est de 1 200 000,00 € HT soit 3 600 000,00 € HT maximum, sur la durée totale de l'accord-cadre.

A l'issue de l'établissement du dossier de consultation des entreprises, un marché à procédure adaptée de travaux de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancé le 19 décembre 2018 et publié sur le profil acheteur de la Ville et sur le B.O.A.M.P. La date limite de remise des offres a été fixée au 24 janvier 2019 à 16 heures.

Les deux offres réceptionnées ont été confiées à la Direction des Services Techniques pour analyse.

Après cette analyse, les offres ont été présentées à la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 08 février 2019.

La Commission d'appel d'offres du 8 février 2019 a émis un avis consultatif favorable au classement des offres et à l'attribution du marché à :

l'entreprise **MOTER** sise à MERIGNAC (33700)  
pour un **montant maximum HT de 3 600 000,00 €** soit **4 320 000,00 € TTC**

Il vous est donc demandé :

- de valider le classement des offres et d'attribuer le marché suivant l'avis de la Commission d'appel d'offres,
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des marchés et toutes pièces administratives nécessaires au bon déroulement de cette opération.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX  
Maire de Gujan-Mestras



Publication le 27 février 2019  
GUJAN-MESTRAS le 27 février 2019